

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du mercredi 04 novembre 2020

Etaient présents :

Monsieur Christian MATELET, Madame Aline CARRE, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Madame Brigitte AUZOU, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Jérôme FERRE, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Sonia HENRY, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

Etaient absents :

Monsieur Matthieu TAMBURRO représenté par Monsieur Xavier VOISIN
Madame Sandrine MASSELIN

Secrétaire(s) de la séance :

Madame Marie-Laure DESMOULINS

OPPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DE DREUX (DE 2020 039)

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2017 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 8 février 2019 ;

M. le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu dans son article 136, un mécanisme de transfert de compétence automatique en matière de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération. Par ce dispositif, le transfert aurait dû être automatique et de plein droit le 27 mars 2017.

La commune de OUERRE s'est opposée par délibération en date du 3 janvier 2017 à ce transfert de compétence.

Cependant, la loi ALUR prévoyait dans ce même article 136 une clause de revoyure le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues par la loi : une minorité de blocage représentée de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées doit s'exprimer contre ce transfert de compétence, dans un délai de 3 mois avant le 31 décembre 2020.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020 pour exprimer la position de notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

- DIT que la présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCE IRRECOUVRABLE (DE 2020 040)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Trésorier Principal de Dreux Agglomération a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un titre concernant une amende datant de 2015, d'un montant de 60€, à l'encontre d'un particulier suite à un dépôt sauvage. L'auteur avait pu être identifié et condamné par le Tribunal. Mais le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, malgré toutes les démarches qu'il a effectué depuis 5 ans, l'auteur se révélant insolvable. L'auteur ne sera pas pour autant blanchi de sa condamnation mais il importe que le budget communal ne laisse plus espérer cette recette.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour et 1 voix contre):

- admet en non-valeur la créance communale d'un montant de 60€ (pièce jointe en annexe)
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours à l'article 6541.

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SIE-ELY (DE 2020 041)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE-ELY en date du 24 novembre 2017,

VU la délibération DEL/2019/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 18/09/2019 approuvant les modifications des statuts du SIE-ELY,

Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que pour des raisons professionnelles, Mme DESMOULINS ne peut pas être déléguée suppléante,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme AUZOU Brigitte: 14 (quatorze) voix

Mme AUZOU Brigitte ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Cette délibération sera transmise au président du SIE-ELY.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Mme FISSON précise que les ateliers créatifs et récréatifs pour les décorations de Noël ont dû être annulés en raison du confinement, malgré une première réunion très prometteuse avec la population. Un mail sera transmis aux habitants afin de les encourager pour décorer la commune malgré le contexte sanitaire.

COMMISSION URBANISME

Mme CARRE présente les dossiers d'urbanisme déposés:

- une déclaration préalable de M. LEGUE, rue de St Rémy à Fontaine pour la construction d'une piscine

- un certificat d'urbanisme opérationnel de Mme JOUCK, rue de Morainville pour le détachement de 2 lots à bâtir, un terrain de 650m² et un terrain de 760m²

Une réunion de la commission a été fixée le jeudi 10 décembre à 18H.

COMMISSION TRAVAUX

M. RUFFAUT fait un point sur les travaux en cours:

Rue du château à Prémont: les travaux d'arasement des bords sont terminés.

Parc Mairie: l'entreprise Parc Espace Chartres doit intervenir semaine 45 pour finir les travaux du parc.

Réfection des routes départementales:

M. RUFFAUT et Mme CARRE ont effectué une visite sur le terrain avec M. Buval et M. Lucien du Conseil Départemental sur les routes à remettre en état : D306.1 et D152.8 à Fontaine et D136.B à Ouerre.

Nous attendons le retour des choix retenus sur l'ensemble du département pour le plan 2021.

Virages dangereux de Mérangle:

M. le Maire et M. Ruffaut ont rencontré M. Bové, Maire de la Chapelle Forainvilliers, afin d'envisager un dispositif pour sécuriser les piétons dans le virage situé à Mérangle. Le conseil municipal souhaitait l'installation d'un trottoir mais cette option est non retenue pour des raisons pratiques et financières.

Il a été décidé qu'une ligne discontinue sera peinte au milieu de la voie. Les services départementaux ont accepté de prendre ce travail à leur charge.

COMMISSION MANIFESTATIONS COMMUNALES

Mme MAILLARD annonce qu'au vu des nouvelles dispositions sanitaires en vigueur, le marché de Noël est annulé et la fête de l'Arbre de Noël risque très fortement d'être annulée également; la distribution des jouets aux enfants dans chaque hameau est à l'étude.

COMMISSION COMMUNICATION

M. GROSSET informe que la feuille d'Infos Communales de novembre, ainsi que le bulletin municipal 2021 sont en cours d'élaboration.

La commission a proposé de renommer la feuille d'Infos communales, trois propositions ont émergé :

- la gazette de Ouerre

- le Ouernal

- l'Oréen

Le Conseil municipal, à la majorité, a opté pour renommer la prochaine feuille d'Infos:

l'Oréen, nom qui a été donné aux habitants de la commune de Ouerre par délibération en 1990.

Site internet : M. FERE présente les prestataires contactés pour le nouveau site internet, les comparaisons des aspects techniques, pratiques et financiers de ceux-ci.

La commission propose de retenir la société WEB STUDIOS dont le devis s'élève à 2.474,40€ TTC + les options 648€ TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre en place un nouveau site internet, et décide à l'unanimité de retenir la proposition de base de WEB STUDIOS. Elle confie à M. Féré le soin de rediscuter certains aspects optionnels et financiers. Une décision modificative sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil sur les impacts budgétaires par rapport au budget primitif.

COMMISSION SECURITE

M. OUDET informe le conseil de l'avancement de deux projets de la commission sécurité :

Participation citoyenne : nous attendons le retour de la gendarmerie sur la réunion publique d'information sur le dispositif, qui aura lieu après le confinement.

Sécurité routière

La commission débute ses travaux sur la zone du bourg. Un tour de bourg a été effectué par la commission avec les services techniques départementaux afin de prendre des conseils sur les aménagements les plus adaptés en termes de sécurité.

La commission propose au conseil d'adhérer au dispositif Eure et Loir Ingénierie/ Voirie. Ce dispositif, d'un coût annuel de 0.98€/habitant, permet de mener une étude sur la circulation dans la zone déterminée, de construire et suivre des projets d'aménagement.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mme HENRY présente les projets de la commission :

-Aménagement des espaces publics pour en faire des lieux de rencontre intergénérationnels :

Par exemple l'espace de l'abribus à Prémont: Le projet consiste à créer une zone agréable, agréementée de plantations et de mobilier urbain. Mais ce terrain appartient aujourd'hui au syndicat des eaux de Ruffin, il faudrait leur accord.

Une autre zone repérée pour un aménagement en espace de promenades et rencontres est le terrain situé près de la fontaine à Fontaine, l'acquisition par la commune de cette parcelle pourrait être recherchée.

-La plantation d'arbres fruitiers dans des lieux disponibles sera mise à l'étude, complétée notamment par l'organisation de balades « gourmandes » .

Mr Vasseur évoque aussi un terrain le long de ses champs entre Fontaine et Pré.

PARC MULTISPORTS

M. VOISIN présente l'avancement du projet.

Des devis sont encore en attente pour préparer le dossier à présenter en décembre pour les demandes de subvention. M. VOISIN est en contact avec deux entreprises : CASAL SPORT et AGORESPACE, et trois devis sont en attente.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à des remontées sur les nuisances sonores du groupe électrogène du nouveau Pizzaiolo qui stationne au bourg de Ouerre le lundi soir, il est proposé que celui-ci s'installe à l'avenir sur le parking de la Mairie. Il est convenu qu'il pourra rester près de l'église quelques semaines pour se faire connaître.

Fin de séance à 22H.

